

## **CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM18 0709**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018**

### **MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE VISANT À INTERDIRE LES BOUTEILLES D'EAU DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE À LA VILLE DE MONTRÉAL ET À METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DU PLASTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE MONTRÉAL**

Attendu que la Commission européenne a adopté en janvier 2018 une stratégie sur les matières plastiques ayant pour objectif de faire la transition vers une économie circulaire de manière à réduire l'utilisation du plastique et que les emballages plastiques soient 100 % recyclables d'ici 2030;

Attendu que la Grande-Bretagne s'est dotée d'un Plan national pour éliminer les plastiques non essentiels d'ici 2042 et est allée de l'avant avec le bannissement des pailles, des bâtonnets mélangeurs et des cotons-tiges sur son territoire;

Attendu que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 et le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal indiquent comme priorité la réduction à la source issue des objectifs 3RV (réduction, recyclage, réemploi et revalorisation);

Attendu que l'un des trois défis du Plan de développement durable 2016-2020 de la Ville de Montréal est d'adopter des pratiques exemplaires, d'innover et de faire preuve de créativité dans le domaine du développement durable;

Attendu que la Ville de Montréal a déjà fait un pas dans la réduction des déchets plastiques en interdisant la distribution des sacs de plastique de moins de 50 microns tel que stipulé dans le règlement 16-051 en août 2016;

Attendu qu'en avril 2018 le conseil municipal a adopté la motion CM18 0555 pour que Montréal soutienne activement l'économie circulaire de la région telle que proposée par l'opposition officielle;

Attendu que les équipements du centre de tri de Montréal nécessitent une modernisation et que ce dernier vit actuellement une crise en ce qui concerne la revente de ses matériaux recyclés;

Attendu que les économies annuelles d'énergie découlant du recyclage de tous les déchets plastiques dans le monde équivalent à 3,5 milliards de barils de pétrole par an;

Attendu que 8 millions de tonnes de déchets de plastique par année se retrouvent dans les océans et que le plastique prend des centaines d'années à se dégrader lorsqu'enfoui;

Attendu que la Métropole est une ville riveraine et qu'il est impératif qu'elle réduise les déchets plastiques qui se retrouveront dans les canaux fluviaux et éventuellement dans les océans;

Attendu que les bouteilles de plastique à usage unique sont une nuisance environnementale et qu'on en retrouve plus de 700 millions par année dans les lieux d'enfouissement au Québec;

Attendu que la Ville de Montréal a la chance de disposer d'une eau potable d'excellente qualité provenant du réseau public, que cette eau a gagné le Prix du public de la Meilleure eau municipale du Québec et a reçu des attestations au Programme d'excellence en eau potable (PEXEP) en 2017;

Attendu que la Ville de Montréal et ses employés doivent donner l'exemple et contribuer à la réduction à la source des matières résiduelles;

Attendu que la Ville de Montréal est la métropole du Québec et que ses actions peuvent avoir un effet d'entraînement et influencer positivement l'ensemble des villes québécoises;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy  
M. Francesco Miele  
M. Jean-François Parenteau

que la Ville de Montréal :

- 1- montre l'exemple en interdisant l'achat et la distribution des bouteilles d'eau en plastique à usage unique notamment de 500 ml, à travers tous les services et les unités d'affaires de la Ville, à l'exception de l'approvisionnement nécessaire en cas de crise ou situation d'urgence et pour ce faire, que la Ville travaille les encadrements nécessaires dans le cadre du nouveau Plan de gestion des matières résiduelles dont la révision est en cours, et qui sera soumis pour consultation publique à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable, et les grands parcs en 2018;
- 2- inclut dans son nouveau Plan de gestion des matières résiduelles une Stratégie de réduction du plastique sur son territoire et qu'elle inclue les partenaires du milieu soit, l'industrie du plastique, les commerçants, le milieu environnemental et les citoyens dans la démarche d'élaboration de la stratégie, à travers la consultation publique à tenir par la commission permanente.

## **CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM18 0710**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018**

#### **MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE POUR QUE MONTRÉAL METTE EN PLACE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES ANNUELLES**

Attendu que le budget 2018 de la Ville de Montréal représente plus de cinq milliards quatre cent soixante-dix millions de dollars et que le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020 prévoit des investissements de six milliards trois cent quatre-vingt-trois millions de dollars;

Attendu que le budget et le PTI sont des documents centraux en démocratie municipale, puisqu'ils représentent et concrétisent les engagements de la Ville envers ses citoyens, en plus de définir les priorités et les orientations qui sont données à la prestation des services publics;

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent depuis plusieurs années des consultations prébudgétaires et qu'ils reconnaissent la contribution déterminante des citoyens dans leurs choix d'orientations en vue de la préparation de leur budget annuel;

Attendu que certains arrondissements, notamment Le Plateau-Mont-Royal et Le Sud Ouest, tiennent déjà des consultations auprès des citoyens dans le cadre de l'élaboration de leur budget d'arrondissement;

Attendu que la mise en place de consultations prébudgétaires annuelles à la Ville de Montréal permettra d'améliorer la participation des citoyens et des organismes de la société civile à la vie démocratique municipale et de consolider la culture de la transparence à la Ville de Montréal;

Attendu que lors de l'étude du budget 2018, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) a recommandé unanimement en 2018 que l'administration consulte en amont de la préparation de son budget l'Association des municipalités de banlieues, la CFA ainsi que la Table des maires d'arrondissement sur ses orientations, priorités et prévisions budgétaires (R-2, R-3 et R-4);

Attendu qu'une telle consultation annuelle offrira une occasion pour échanger avec la population, connaître ses priorités et faire émerger de nouvelles idées;

Attendu que lors d'une telle consultation plusieurs acteurs économiques et sociocommunautaires montréalais auront l'occasion d'apporter une contribution unique et pertinente à l'élaboration du budget de la Ville;

Attendu que, d'ici le mois de septembre 2018, la charge de travail de la Commission sur les finances et l'administration est déjà importante, notamment avec l'étude du rapport du Vérificateur général;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Frantz Benjamin  
M. Benoit Dorais  
M. François Limoges  
M. Lionel Perez

- 1- que le conseil municipal mandate la Commission sur les finances et l'administration de mener annuellement une consultation prébudgétaire publique à laquelle les citoyens, les partenaires de la société civile et les élus sont conviés afin de recueillir les idées et les suggestions des Montréalais en vue de l'élaboration du budget et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'année subséquente;
- 2- que la Commission dépose chaque année son rapport au conseil municipal lors de la séance du mois de juin.

65.02

## **CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM18 0711**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018**

### **MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE POUR LA SIMPLIFICATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS ENTOURANT LES DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIFS (OBNL) FAITES AU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE**

Attendu que dans l'agglomération de Montréal plus de 400 projets, issus d'organismes à but non lucratif (OBNL) visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ont bénéficié de l'entente de 9 M\$ conclue avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) en 2017;

Attendu que le Service de la diversité sociale a versé un total de 25,3 M\$ en contributions financières à divers organismes montréalais selon la reddition de comptes financière 2017;

Attendu que les processus administratifs à la Ville de Montréal entourant la gestion des demandes de subventions et les méthodes de reddition de comptes demandent temps et ressources pour les OBNL qui y sont soumis;

Attendu que les processus actuels nécessitent de nombreux échanges courriels et téléphoniques avec les services de la Ville ainsi que l'usage de fichiers Excel perfectibles pour la gestion de demandes de subventions ou la reddition de comptes;

Attendu que les méthodes de reddition de comptes, notamment la gestion des rapports d'étape produits par les OBNL, ne permettent pas d'automatiser la gestion ou la publication de données statistiques fort pertinentes pour étudier l'évolution des indicateurs de développement social dans l'agglomération;

Attendu que les organismes bénéficiant de subventions du Service de la diversité sociale doivent déjà s'inscrire sur le portail des fournisseurs afin d'obtenir leurs subventions;

Attendu que la simplification des processus administratifs fera en sorte de réduire le nombre d'heures que les OBNL consacrent à répondre aux exigences administratives pour plutôt se consacrer à la réalisation de leur mission;

Attendu que la mise en place d'un tel outil réduira les coûts administratifs du Service de la diversité sociale et facilitera sa comptabilité auprès du Service des finances de la Ville de Montréal;

Attendu que en collaboration étroite avec le Service des technologies de l'information, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) coordonne actuellement l'élaboration et l'implantation d'une nouvelle solution numérique de gestion et de suivi des subventions;

Attendu que à l'instar de solutions comparables mises en place par le Service de la culture et la Direction des sports du SDSS, cette solution numérique vise à répondre aux besoins de gestion et de suivi des programmes administrés par le SDSS, tant pour la ville-centre que pour les arrondissements et les villes liées;

Il est proposé par M. Benoit Langevin

appuyé par M. Abdelhaq Sari  
Mme Rosannie Filato  
M. François Limoges

que la Ville de Montréal s'engage à poursuivre ses travaux en cours en vue de livrer, à court terme, une solution numérique optimisée de gestion et de suivi des demandes de subventions, afin de simplifier les processus administratifs pour les organismes à but non lucratifs (OBNL) et les aider à se concentrer sur leur mission.

65.03